

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

COMMUNE de BOCOGNANO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 15 février 2021

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Antoine, François **SERPAGGI**, retraité, demeurant à AFA (20167) Lieudit LA VIGNA. Né à AFA (20167) le 9 mars 1951.

Madame Madeleine **SERPAGGI**, retraitée, demeurant à AFA (20167) Montée de l'Eglise. Née à AFA (20167) le 11 avril 1953.

La moitié indivise de divreses parcelles de terre lieudit Vecchiareccie : section G n° 24 pour 31ca 90ca ; section G n° 25 pour 11ca 40ca et section G n° 26 pour 01ha 06ca 20ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Antoine SANTUCCI
Notaire Associé**